

**Débat public
Montagne d'Or
du 7 mars au 7 juillet 2018**

Synthèse
Réunion générale
du jeudi 25 avril 2018 à Apatou

SALLE / ADRESSE : Maison familiale rurale
Apatou

PARTICIPANTS : 80 personnes

DÉBUT > FIN : 18 h20 à 22 h

QUESTIONS-REPNSES : 13 questions

PRISES DE POSITION : 18 prises de position

Membres de la Commission particulière du débat public :

Claude BRÉVAN

Éric HERMANN

Roland PEYLET

Viktor BANTIFO

Maître d'ouvrage

Christian CLAUDON, Directeur du développement, Montagne d'Or

Chantal ROY, Directrice Environnement, Nordgold

Jean-François ORRU, Directeur des relations extérieures, Montagne d'Or

Alex GUEZ, Directeur des affaires réglementaires, Montagne d'Or

Intervenants

Erlan

SLEUR,

Expert

surinamais,

ProBioS

La séance est ouverte à 18 h 35.

Accueil d'un représentant du chef coutumier d'Apatou

Le chef coutumier est heureux d'accueillir le débat à Apatou, village qui appartient à tous les Guyanais. Il souligne que, bien que se trouvant sur le territoire communal de Saint-Laurent-du-Maroni, le projet est plus proche d'Apatou. Il est important que la discussion soit riche et sereine et qu'elle permette de trouver des solutions.

Accueil républicain de Paul DOLIANKI, maire d'Apatou

Il est souhaitable que le débat se déroule dans le calme et que la population bénéficie de la meilleure information possible.

Présentation de la procédure du débat public

Roland PEYLET rappelle que le débat public est une obligation inscrite dans le Code de l'environnement pour les projets importants d'infrastructures et d'équipement industriel. France Nature Environnement a saisi la Commission nationale du débat public et cette dernière a validé sa demande d'organiser le débat. Elle a mis en place la Commission particulière dont les membres sont neutres et assurent l'organisation et l'animation du débat. Entre avril et juin, 13 séances seront organisées (réunions générales, ateliers thématiques, réunion de proximité et auditions) au cours desquelles le public est invité à exprimer son opinion.

Débat avec les participants

Il est dommage que les élus favorables au projet soient absents et ne puissent pas expliquer en quoi le projet serait un axe de développement.

La Commission particulière ne peut pas répondre à la place des élus. Elle organise les débats avec la Compagnie Montagne d'Or, responsable du projet, et les réunions sont ouvertes à tous. Le troisième adjoint d'Apatou précise que la municipalité est présente et donnera son avis.

L'organisation du débat n'est pas démocratique ni égalitaire. Le collectif Or de Question s'oppose clairement au projet. Il ne comprend pas que la présentation de la Compagnie change après chaque réunion. Le collectif déplore que les habitants d'Apatou n'aient pas le droit de voir la vidéo projetée à Saint-Laurent-du-Maroni, Cayenne et Awala sur les dangers des mines qui utilisent du cyanure. Il est indiqué que le film est présent sur les réseaux sociaux, mais ce n'est pas sur ces derniers que se déroule le débat.

L'extrait du reportage de l'émission Investigations diffusée sur France Ô au sujet d'une mine brésilienne est disponible sur le site Internet de la Commission. La Commission respecte le choix de la commune qui n'a pas souhaité que le film soit diffusé.

Le maire adjoint d'Apatou souligne que le fonctionnement de la collectivité est démocratique. La municipalité a souhaité que le débat permette à chacun de s'exprimer : pour ce faire, elle prévoit une rencontre dédiée au cours de laquelle la vidéo sera diffusée. Elle ne souhaite pas que le film soit projeté au cours de la présente séance afin que le public écoute ce que le maître d'ouvrage propose. Paul DOLIANKI déplore que les grands projets de développement rencontrent toujours une vive opposition, mais cela tient aux méthodes employées par les porteurs de projet : la Compagnie devrait présenter les bonnes pratiques utilisées dans une mine de nickel en Nouvelle-Calédonie. Il est important que les jeunes Guyanais puissent travailler dans des entreprises nouvelles, car les collectivités n'offrent pas suffisamment d'emploi.

Présentation du projet par Jean-François ORRU et Christian CLAUDON, avec un focus sur l'emploi et la formation

Le débat est l'occasion de mesurer l'opportunité du projet et, pour le maître d'ouvrage, de recueillir des avis et des conseils pour faire évoluer ledit projet. À l'issue du débat, la Commission du débat public remettra un rapport et le maître d'ouvrage aura deux mois pour décider s'il poursuit ou non son projet. Dans le premier cas, il devra déposer des dossiers administratifs qui seront instruits par l'État. Suivra une enquête publique qui s'inscrira dans le processus global de consultation. Le débat public n'est donc qu'une étape.

Diffusion d'une vidéo de présentation.

La Compagnie minière Montagne d'Or est une entreprise française enregistrée au registre de commerce de Cayenne. Son siège est situé à Rémire-Montjoly et elle dispose de deux établissements à Saint-Laurent-du-Maroni et à Camp Citron. Elle emploie 26 salariés. Créée en 1986, elle s'appelait auparavant Sotrapmag, société fondée par des entrepreneurs guyanais qui exploitaient l'or alluvionnaire. Des actionnaires se sont succédés à partir des années 1990 : d'abord Guyanor, puis Columbus Gold, société canadienne spécialisée dans l'exploration, et Nordgold, société de droit britannique qui détient 55 % des parts. La concession Montagne d'Or a été acquise par la Sotrapmag en 1995 : c'est là que se trouve le gisement d'or primaire piégé dans la roche. La compagnie minière a conduit une exploration géologique afin d'identifier le volume du gisement et de produire une étude de faisabilité de l'exploitation. Elle a mené d'autres études afin de déposer des demandes de permis et de préparer le débat public. À vol d'oiseau, le projet se situe à plus de 60 kilomètres d'Apatou et de Grand-Santi et à 80 kilomètres de Saint-Laurent-du-Maroni. La crique Beïman où se trouve le village Providence est le site le plus proche de la concession, distant de 52 kilomètres. Le seul accès au site est la piste Paul-Isnard qui part de Saint-Laurent-du-Maroni et rejoint les chutes Voltaire au niveau de la croisée d'Apatou : cette partie est accessible, contrairement aux 60 kilomètres suivants. La concession mesure 1 524 hectares, dont 8 % seraient occupés par la fosse : elle se situe dans une zone où l'activité minière est autorisée par le Schéma départemental d'orientation minière validé en 2011. Le secteur de Paul-Isnard est une zone minière depuis 1873, avec des activités légales et illégales, et présente déjà des zones déboisées. Il est prévu de concentrer les infrastructures du projet dans une même zone et de ne déboiser que 45 % du site. Outre la fosse, il est prévu la construction d'une usine de traitement, des verses à stériles où seront stockées les roches ne contenant pas d'or, d'une base-vie et d'un parc à résidus imperméable où les minerais seront stockés après traitement dans l'usine et décyanuration. Le niveau de cyanure des résidus sera inférieur à 10 grammes par tonne.

L'exploration a prouvé qu'il est possible d'extraire 85 tonnes d'or, mais que le potentiel total est de 150 tonnes. La durée d'exploitation est fixée à 12 ans. Le projet vise à développer le potentiel d'or primaire en se conformant à la règle « Éviter, réduire, compenser » mise en place par le ministère de l'Environnement pour toute activité industrielle. Cette législation française s'applique évidemment en Guyane. Les meilleures techniques disponibles seront mises en œuvre pour exploiter les ressources, notamment pour optimiser la récupération de l'or, mais surtout pour se conformer aux réglementations nationales et européennes. Par ailleurs, il est prévu de s'appuyer sur les ressources locales : 90 % des emplois seront pourvus par des embauches locales qui seront suivies des formations adéquates. En outre, la Compagnie partagera la valeur produite par l'exploitation en travaillant avec le secteur économique local. Après 4 ans d'études sur les différentes composantes du projet et visant à finaliser l'étude d'impact, la phase de débat public est en cours. Si le maître d'ouvrage choisit de poursuivre le projet et obtient les autorisations de travaux miniers, l'exploitation minière durera 12 ans. Après cela, la phase de réhabilitation durera 5 ans et le suivi post-minier continuera pendant 30 ans. La concertation avec les parties prenantes aura lieu tout au long du projet.

Selon le projet, la mine sera à ciel ouvert, avec une fosse par gradins successifs qui mesurera 2,5 kilomètres de long pour une profondeur moyenne de 120 mètres. La profondeur maximale dépend du versant, mais sera de 220 mètres. 80 000 tonnes de minerai seront traitées chaque jour, dont 12 500 tonnes de minerai seront acheminés vers l'usine et le reste stocké dans les verses à stériles. La roche sera fragmentée en blocs par des tirs de mines quotidiens. L'explosif sera fabriqué sur site : des composants ne présentant aucun risque d'explosion seront transportés vers l'usine d'émulsion et stockés selon les normes SEVESO. La solution non explosive sera transportée par unités mobiles sur le site d'explosion et versée dans le trou de forage : elle ne deviendra explosive qu'après ajout d'un détonateur. Il est prévu d'utiliser 18 tonnes d'explosifs par jour, lors des tirs qui auront lieu pendant la pause méridienne. D'après la simulation, les tirs seront imperceptibles au-delà de 700 mètres. S'agissant du traitement du minerai, depuis 120 ans, le

cyanure est le seul moyen éprouvé pour extraire l'or contenu dans la roche et optimiser la récupération d'or entre 91 et 98 %. Le projet utilisera des cuves de cyanuration comprises dans un bassin de rétention afin d'éviter toute fuite et ne procédera pas à la cyanuration en tas. En sortie d'usine, les boues seront décyanurées afin d'atteindre un seuil inférieur à 10 grammes de cyanure par tonne. 8 tonnes de cyanure seront utilisées chaque jour. Dans le cadre de la réglementation SEVESO, la Compagnie doit produire des études et rendre les résultats publics. Des audits sont réalisés par des organismes indépendants et par les services de l'État. En outre, la Compagnie s'est engagée à respecter le Code international du cyanure. Enfin, l'incident le plus courant autour des parcs à résidus est la rupture de digue, le plus souvent parce que la méthode de construction amont n'est pas suffisamment solide, avec des failles sur les points de jonction qui peuvent causer des infiltrations. La Compagnie prévoit une construction selon la méthode aval qui est plus dense et ne présente pas de faille. En outre, le fond et les flancs du parc à résidus seront couverts d'une géomembrane dont l'étanchéité est jugée supérieure à 450 ans selon les études. D'après l'organisation envisagée, les employés travailleront en rotation hebdomadaire. Sur site, ils seront hébergés dans la base-vie qui disposera des services nécessaires à la vie en collectivité en zone isolée. Tout est prévu pour assurer la sécurité des employés et ces dispositifs seront contrôlés par l'inspection du travail. Les 125 kilomètres de piste entre Saint-Laurent-du-Maroni et Camp Citron doivent être intégralement refaits afin que la route soit praticable en toute saison et en toute sécurité. La première partie est publique jusqu'à la croisée d'Apatou. Le tracé sera optimisé afin de réduire les impacts sur la faune et la flore et de permettre le bon écoulement des eaux. Lors de la phase de préconstruction des infrastructures minières et linéaires, une ligne électrique sera construite le long de la piste.

La Compagnie prévoit de créer 750 emplois. L'activité minière industrielle de Montagne d'Or serait semi-continue, avec un fonctionnement 365 jours par an et 24 heures sur 24. Les 85 tonnes d'or représentent un volume de roche à extraire qui a permis de dimensionner l'effectif nécessaire au process industriel continu pendant 12 ans. Par ailleurs, cette activité industrielle a permis aux structures de formation d'accumuler des statistiques sur les 400 sites d'exploitation minière existants dans le monde. Il est donc possible de définir le nombre d'emplois par poste en fonction du tonnage extrait. La base-vie représente 14 % des emplois, l'administration est divisée en 2 pôles et l'usine de broyage représente 15 % des emplois. Le reste des emplois concerne l'exploitation minière en tant que telle. Il est également prévu la création de 3 000 emplois indirects et induits via la sous-traitance et la consommation des salaires versés. La Compagnie fera en sorte que ces nouveaux emplois soient ouverts à de jeunes Guyanais qui bénéficieront alors d'une formation qualifiante. Les métiers de la mine ont changé et très peu sont non qualifiés. Ces derniers représentent 16 % des besoins et concernent des activités de services périphériques, notamment dans les restaurants de la base-vie. La qualification minimale pour le travail minier est le CAP et représente 50 % de la formation prévue. Suivent les BTS, les licences et les masters. La Compagnie souhaite mettre en œuvre dès que possible une structure de formation pérenne. 90 % des emplois seront occupés par des Guyanais : en effet, il est important de travailler en proximité et il est difficile de recruter des employés à l'extérieur du territoire.

Débat avec les participants

De quoi est constituée la géomembrane et que deviendra-t-elle au fil du temps ?

La géomembrane envisagée par CMO serait en polyéthylène de 2 millimètres d'épaisseur. Les boues seront décyanurées pour être inférieures au seuil de 10 grammes par tonne, mais le cyanure se décompose également naturellement et les résidus finissent par ne plus être toxiques. 12 ans après la fermeture du site, le parc à résidus sera asséché et recouvert par 5 mètres de saprolite qui est une argile imperméable. Le fond du parc sera couvert par la géomembrane, mais reposera également sur 5 mètres de saprolite. L'autorisation d'exploitation ne sera délivrée que si la Compagnie prouve l'imperméabilité du parc.

La Compagnie annonce créer 750 emplois : ce n'est pas un chiffre extraordinaire et cela correspond pratiquement au nombre de contrats aidés supprimés dans les collèges guyanais en 2017. Par ailleurs, le projet ne durera que 12 ans : après avoir creusé un trou gigantesque et exploité toute la ressource en or, la Compagnie partira. C'est d'autant plus aberrant que le monde entier réfléchit à l'écotourisme, à la production forestière durable et à de nouvelles formes d'économie. Que deviendront les jeunes formés aux métiers miniers

après la fermeture de la mine ? Quant aux jeunes qui sont actuellement au collège, ils ne trouveront pas d'emploi quand ils seront en âge de travailler, car la mine aura déjà fermé.

La Compagnie Montagne d'Or est une société privée qui n'offre pas d'emploi dans le secteur public. En Guyane, le chômage touche essentiellement les jeunes qui constituent la majorité de la population et certains sont prêts à accepter un travail à la journée. Avec la mine, la Compagnie offre du travail pour 12 ans. En outre, les formations seront polyvalentes et transposables aux métiers du bâtiment et des travaux publics et de la foresterie. Les employés de la mine pourront se reconvertir dans ces secteurs en justifiant d'une expérience professionnelle. Par ailleurs, la ressource potentielle est évaluée à 150 tonnes : la durée de vie de la mine pourrait être allongée.

De nombreux jeunes Indiens se suicident parce qu'ils ne trouvent pas d'emploi et n'ont aucune perspective. Ce projet contribuera au développement de la Guyane et à l'emploi des jeunes.

Dans sa communication sur le chômage, la Compagnie prend en compte les jeunes âgés de 15 à 23 ans. Or, à 15 ans, en Guyane comme ailleurs en France, les jeunes ne cherchent pas de travail, car ils sont en formation. Les taux de chômage annoncés sont mensongers et ne correspondent pas à la réalité du territoire. Il existe plusieurs exemples de structures nouvelles qui n'ont pas embauché de Guyanais parce qu'ils n'étaient pas formés. Dans les chiffres qu'elle présente, la Compagnie ne doit pas véhiculer la peur, notamment sur la destruction du cyanure.

La Compagnie ne souhaite pas réagir à cette intervention. La Commission du débat rappelle que le 23 mai à Saint-Laurent-du-Maroni, un atelier portera spécifiquement sur les questions d'emploi, à savoir les types de demandeurs ou de qualification, afin de définir s'il existe une adéquation entre la demande d'emploi et l'offre. Il est prévu l'intervention de représentants de Pôle Emploi, de la direction du travail et des missions locales.

Lors de la réunion à Awala, la Compagnie a annoncé que 3 milliards d'euros seraient distribués en Guyane. 85 tonnes d'or, à 35 euros le gramme, représentent justement 3 milliards d'euros. Comment l'entreprise peut-elle alors faire 600 millions de bénéfice ?

Le projet vise la production de 2,5 millions d'onces d'or, soit un chiffre d'affaires de 3 milliards d'euros. Les coûts de production s'élèvent à 1,630 milliard d'euros. La dotation aux investissements est de 782 millions d'euros. L'impôt aux sociétés s'élève à 191 millions d'euros. Le crédit d'impôt intervient en recettes pour 77 millions d'euros. Au terme des 12 ans, le bénéfice attendu est de 634 millions d'euros.

L'État a annoncé qu'il supprimerait la taxe sur l'or de Guyane : à quel niveau cela entame-t-il les 3 milliards d'euros promis ?

Cette information n'est pas connue de la Commission ou de la Compagnie. À noter que les 3 milliards d'euros annoncés ne se composent pas uniquement d'impôts et taxes, mais également de salaires et de sous-traitance. Par ailleurs, le niveau de taxe annoncé est calculé selon la taxe actuelle qui peut évoluer.

Une concession minière doit être attribuée par l'État : or, la Compagnie Montagne d'Or n'a jamais été désignée par l'État.

Le Conseil d'État émettra un décret relatif à l'ouverture des travaux miniers, mais l'État ne désigne jamais les compagnies.

La compagnie minière Auplata est-elle actionnaire de la Compagnie Montagne d'Or ?

Auplata a été actionnaire de la Sotrapmag, mais ne l'est pas de la Compagnie Montagne d'Or. L'actionariat se divise entre Colombus qui détient 45 % et Nordgold qui détient 55 %.

Il faut expliciter les schémas des pages 57, 58 et 59 du dossier du maître d'ouvrage, notamment en précisant les volumes.

Les quantités seront présentes dans l'étude d'impact qui sera déposée avec le dossier de demande d'autorisation et qui sera soumise à enquête publique.

Parmi les 26 salariés actuels de la Compagnie, combien sont guyanais ?

Plus de la moitié des employés de la Compagnie sont guyanais.

Quelle sera la composition chimique exacte du parc à résidus et comment affectera-t-elle la durabilité de la géomembrane ?

Des chimistes étudient la question et cela sera détaillé dans l'étude d'impact qui est en cours de réalisation.

Puisqu'il est beaucoup question de la jeunesse, est-il possible que le débat intègre les collèges et les lycées, avec le soutien de la Compagnie ? Une demande a été déposée en ce sens auprès du recteur.

La Compagnie travaille depuis deux ans sur le projet de formation et l'a présenté aux différents recteurs qui se sont succédés. Elle souhaitait organiser une présentation au sein des collèges et des lycées afin de connaître leurs préoccupations : elle soutient donc la demande formulée. Par ailleurs, lors de la visite du président de la République et du ministre de l'Éducation nationale en Guyane, la Compagnie a fait part de sa volonté d'intégrer les jeunes dans la réflexion sur l'avenir de la formation sur le projet minier.

La Commission ajoute qu'elle a tenté sans succès de rencontrer le rectorat : cela tient beaucoup aux contraintes du calendrier scolaire, notamment au printemps. Cependant, plutôt que d'organiser une présentation magistrale et de répondre ensuite à des questions, il est surtout intéressant de travailler avec les enseignants et les élèves sur certains aspects du projet. Ce genre de réflexion aboutit généralement à des résultats originaux. Enfin, le débat public n'est qu'un moment et la concertation se poursuivra au-delà.

Depuis plus de 15 ans, des multinationales pratiquent l'orpaillage au Suriname et ont promis que le pays deviendra la Dubaï de l'Amérique du Sud. Mais ces promesses n'ont été suivies que d'une augmentation de la pauvreté et de la corruption et d'une dégradation de l'économie, avec une hausse des inégalités. La forêt est détruite et l'eau est de plus en plus polluée. Le petit village de Nieuw Koffiekamp, situé dans la concession appartenant à IAMGOLD, s'était vu promettre une nouvelle route et la construction de complexes hôteliers, mais rien n'a été fait. Les habitants du village invitent les Guyanais à ne pas se laisser bernier par les promesses et à continuer de se battre contre l'industrie minière.

Le capitaine souligne qu'il ne faut pas confondre le Suriname et la Guyane : la seconde appartient la France et à l'Europe, alors que le premier est un pays à la situation instable. Il faut garder confiance en la France et l'Europe pour protéger les intérêts de la Guyane.

Les impacts environnementaux du projet, par Chantal ROY

Des questions préalables du public

Ce projet dépasse le cadre du territoire dans lequel il s'inscrit. Il existe d'autres projets miniers en Guyane, notamment du côté de Persévérance, qui pourraient impacter Apatou tandis que le projet Montagne d'Or créera des risques pour le bassin versant de la Mana et tout le réseau hydrique de l'Ouest guyanais.

Une géomembrane se dégrade après 450 ans si les résidus qu'elle contient sont maintenus à 20 degrés : en Guyane, la température journalière oscille entre 28 et 32 degrés. Soumise à 25 degrés, la durée de vie de la géomembrane passe à 265 ans. Mais compte tenu des conditions climatiques, la température du bac à résidus sera très certainement plus élevée. À partir de 30 degrés, la durée de vie de la géomembrane passe à 166 ans, à 106 ans si la température est de 35 degrés et à 69 ans si la température atteint 40 degrés. Ces chiffres découlent d'une étude réalisée par le GRI au Canada. Compte tenu de la pluviométrie guyanaise, il semble très difficile d'assécher le parc à résidus. En outre, les digues de 57 mètres de haut adossées à la montagne ne sont pas aussi solides que la Compagnie le prétend.

Le projet Montagne d'Or se trouve dans une vallée entre les massifs de Lucifer et du Dékou-Dékou qui ont été reconnus pour leur biodiversité. En 2009, la Compagnie a signé un protocole d'accord avec l'ONF où elle s'engage à ne jamais exploiter la partie sud de la concession qui empiète sur le Dékou-Dékou. Et en 2012, la réserve biologique intégrale a été créée et couvre les deux massifs. Le site est déjà dégradé par des activités d'orpaillages pratiquées depuis 140 ans. La piste Paul-Isnard et la ligne électrique ne traverseront aucun habitat protégé. À la croisée d'Apatou, la piste s'approche de la zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de la crique

Voltaire et des ZNIEFF de type 1 et 2 de la réserve biologique. Le projet a fait l'objet d'optimisation afin de grouper les infrastructures dans les zones les plus dégradées, sur une surface très compacte d'environ 800 hectares. Par ailleurs, la verse à stériles située à l'est de la fosse et inscrite dans le projet initial a été supprimée afin de préserver un corridor de migration faunique entre les deux massifs de la réserve biologique intégrale. Le tracé de la piste a également été optimisé afin de préserver les espèces végétales protégées. Des inventaires conséquents ont été réalisés entre 2014 et 2017 le long de la piste et sur l'aire minière : ils sont disponibles sur les sites Internet de la Commission et de la Compagnie Montagne d'Or. Les impacts sont en cours d'évaluation. L'atelier du 6 avril a dressé un portrait assez exhaustif des impacts du projet sur la faune, la flore et les eaux. Le 22 mai, un atelier spécifique concernera l'impact sur les eaux souterraines et superficielles et sur les vestiges archéologiques.

Afin de préserver les habitats naturels et les espèces animales et végétales, la Compagnie a pris divers engagements : le respect des prescriptions du plan de défrichement, le balisage des aires de travaux et des zones sensibles, la transplantation ou la relocalisation des espèces à enjeu de conservation, dont les espèces protégées, et la réhabilitation coordonnée du site à l'exploitation. Après la fermeture définitive du site, cette réhabilitation durera 5 ans, mais le projet prévoit une réhabilitation en cours d'exploitation, dès les premières années : les versants des verses à stériles et de la digue entourant le parc à résidus seront végétalisés au fur et à mesure. Enfin, des mesures compensatoires ont été discutées en ateliers de travail avec la DEAL, l'ONF, la CTG et le CSRPN (Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel) : la restauration des barranques d'orpaillage illégal, la revégétalisation du PER Bernard à l'est de la fosse qui est un corridor de migration, l'appui à la gestion de la réserve biologique intégrale, etc. Pour limiter les effets de l'exploitation sur les eaux de surface et souterraines, une géomembrane imperméable sera installée au fond et sur les flancs du parc à résidus qui sera lui-même construit sur un sol en saprolite. À noter qu'il s'agit d'une membrane identique à celle utilisée dans les dépotoirs. Par ailleurs, l'assèchement du parc à résidus est prévu pendant les 2 dernières années d'exploitation, grâce à un pompage qui sera suivi d'un recouvrement du parc. Autre mesure que prendra la Compagnie : les boues seront décyanurées. Le secteur hydrographique est dense dans la zone : pour préserver la qualité des eaux de surface, la Compagnie s'engage à dériver toutes les eaux situées en amont de la zone de travaux vers des bassins de sédimentation, à gérer l'érosion pour éviter l'apport de sédiments dans les cours d'eau, et à collecter les eaux de contact et de procédé vers le bassin des eaux de contact qui sera la réserve d'eau brute pour l'usine de traitement du minerai puisqu'il n'est pas prévu de prélever d'eau dans la nappe d'eau souterraine. Le bassin des eaux de contact, les fossés de dérivation et les bassins de sédimentation s'étendent sur une surface totale de 42 hectares. Toutes les eaux seront traitées et contrôlées avant d'être rejetées dans l'environnement. La qualité de l'eau sera suivie tout au long du projet et 30 ans après la fermeture.

Pour préserver la qualité de l'air, la Compagnie s'engage à contrôler les émissions à la source, notamment en pulvérisant de l'eau sur les stocks de minerai ou en installant des dispositifs de collecte des poussières produites par les appareils de concassage. Les mesures permettront de respecter les seuils réglementaires en limite du site. En outre, la consommation des hydrocarbures sera optimisée afin de réduire les émissions atmosphériques. S'agissant des nuisances telles que le bruit, les vibrations et la luminosité, des mesures permettront de respecter les seuils réglementaires, comme des silencieux installés sur des équipements ou des socles absorbant les vibrations produites par les concasseurs. Les mesures et les dispositifs d'évitement feront l'objet d'un suivi pendant le projet. Un inventaire archéologique a été réalisé par l'Institut national de recherches archéologiques préventives sur les vestiges précolombiens et par Pierre ROSTAND pour les vestiges relatifs à l'activité linière historique. 77 vestiges ou indices archéologiques ou historiques ont été identifiés le long de la piste et sur le site minier, dont 15 montagnes couronnées qui ne se seront pas affectées par le projet. La plupart des vestiges précolombiens affectés par le projet sont des sites de plein air où ont été trouvés des morceaux de poterie. La Compagnie attend les prescriptions de la direction des affaires culturelles, à savoir des fouilles archéologiques préventives ou un diagnostic archéologique. Après la fermeture du site, la réhabilitation définitive durera 5 ans : elle vise à stabiliser les terrains à long terme, à confiner les résidus miniers, à prévenir l'érosion et à reprendre la végétation en cohérence avec les habitats environnants. Enfin, un suivi sera effectué pendant 30 ans.

Le projet d'un point de vue énergétique, par Christian CLAUDON

Pour bien comprendre la problématique énergétique, il faut se projeter à la date de démarrage éventuel de l'exploitation, à savoir 2023. D'ici là, aucune action de la Compagnie Montagne d'Or ne risque d'impacter la production et la consommation d'énergie en Guyane et dans l'Ouest guyanais en particulier. Au cours des 5 ans à venir, la Compagnie essaiera de trouver le mix énergétique le plus favorable sur le plan environnemental et pour la sécurité du réseau local. Le projet prévoit le financement d'une ligne électrique haute tension qui partirait de Saint-Laurent-du-Maroni et rejoindrait Camp Citron. Construire la ligne ne va pas de pair avec son approvisionnement. La puissance nécessaire est estimée à 20 mégawatts en pointe et à 15 mégawatts en service normal. Pour fonctionner 365 jours par an et 24 heures sur 24, soit 8 600 heures par an, il faut donc produire 35 gigawattheures. La Compagnie a identifié plusieurs sources de production. Le photovoltaïque est une énergie de substitution qui peut être installée en toiture pour une utilisation quotidienne, mais également en solaire avec ou sans stockage. Au cours des dernières années, le coût du photovoltaïque s'est effondré alors que les rendements se sont améliorés : cette énergie peut être stockée dans de meilleures conditions, mais aucune batterie ne peut stocker 8 heures d'énergie afin de la restituer la nuit. Il faut donc des énergies permanentes, comme la biomasse qui présente un véritable potentiel en Guyane. Près de 10 projets en ce sens pourraient produire entre 5 et 10 mégawatts chacun et pourraient émerger d'ici 2023, comme indiqué dans la programmation pluriannuelle de l'énergie. La Compagnie se fonde sur ce document signé en 2008 par l'État et la collectivité territoriale afin de déployer sa stratégie d'électrification du site. Les centrales hydroélectriques au fil de l'eau sont également très intéressantes : le rendement de celle de la Mana a augmenté depuis le relèvement de la chute d'eau. L'énergie hydroélectrique est fiable, continue, relativement économique et plutôt écologique. Cinq demandes de permis ont été déposées afin de créer des centrales hydroélectriques sur la Mana. Enfin, en cas de problème, les générateurs au fuel apporteront 3 mégawatts. Le schéma énergétique et l'étude du mix énergétique évolueront en fonction des variations des coûts, de la disponibilité des composants et de l'évolution des rendements.

Débat avec les participants

Rien ne prouve que l'exploitation durera 12 ans, car personne ne maîtrise le cours de l'or : s'il baisse de 35 % et si le taux de change euro/dollar baisse de 10 %, le projet ne sera plus rentable. Ainsi, les 450 millions d'euros de subventions publiques directes, indirectes ou induites seront perdus et le port de Saint-Laurent-du-Maroni et la centrale électrique deviendront des friches industrielles. En 2012 et 2015, le cours de l'or a baissé de 62 %. Le projet présenté peut très rapidement devenir un mirage économique, en témoigne la catastrophe financière vécue par Kinross Gold dans une de ses mines en Mauritanie.

La Compagnie répète qu'elle n'a pas prévu de construire un port, infrastructure qui relève des autorités publiques. Par ailleurs, la Compagnie n'est pas productrice d'énergie et ne construira pas de centrale électrique. Elle achètera l'énergie aux producteurs d'énergie renouvelable déjà présents en Guyane. Enfin, les fluctuations du cours des matières premières sont fréquentes : cela se gère sur le long terme et certaines entreprises prennent plus de risque que d'autres. Personne ne connaît le cours de l'or ou la parité euro/dollar pour la période 2023-2032.

Ce débat a une portée importante et est couvert par des médias nationaux dont il serait pertinent que le Président annonce la présence.

Il est difficile d'identifier tous les médias qui couvrent le débat, cependant un certain nombre d'entre eux sont indiqués dans la revue de presse qui est disponible sur le site Internet.

Il est important que les élus nourrissent le débat, tout comme il faut que les adultes expliquent clairement aux jeunes de quoi il retourne.

La Compagnie partage cette vision. Les élus participent en effet des choix de développement du territoire. La Commission rappelle que les élus seront invités à participer aux séances d'auditions à Saint-Laurent-du-Maroni et à Cayenne en juin.

Qui a établi les principes d'une mine responsable ? Ont-ils un caractère contraignant ?

Le concept de mine responsable est français et a été développé sous le ministère de M. MONTEBOURG afin de structurer la relance de l'activité minière en France selon des principes d'engagement qui vont au-delà de la réglementation. La collection « La mine en France » a publié 9 tomes qui sont le résultat d'une concertation entre des experts miniers et des ONG. Au niveau

national, des travaux sont en cours pour définir une charte de la mine responsable. Elle devrait faire l'objet d'un engagement volontaire et être suivie de contrôles dont les résultats seraient rendus publics.

Les populations de l'intérieur appellent de leurs vœux un désenclavement. Avec la piste 125 kilomètres, combien de kilomètres sépareront encore Grand-Santi d'une voie de circulation ?

Il existe plusieurs projets de désenclavement en Guyane, notamment la Route du fleuve inscrite dans le Schéma d'aménagement régional qui est disponible sur le site du débat. Le site du projet sera distant de 60 kilomètres de Grand-Santi. L'avantage de la piste qui sera refaite est de pouvoir partir en ligne de crête, mais la difficulté majeure reste la traversée de l'Abounamy. Cependant, il est possible d'envisager la poursuite de la piste jusqu'à Grand-Santi.

Où se situeront les sites de formation ? En l'absence d'internat, de nombreuses familles ne peuvent pas financer les études et le logement de leurs enfants à Saint-Laurent-du-Maroni.

Il existe déjà des centres de formation, notamment à Saint-Laurent-du-Maroni, mais ils seraient rapidement saturés sans renfort. Apatou et Mana disposent chacune d'une Maison familiale rurale qui sont des centres de formation, autrefois axés sur les métiers de l'agriculture, mais qui s'ouvrent désormais à d'autres types de formations qualifiantes. La Compagnie est entrée en contact avec tous les organismes de formation du département pour connaître leurs capacités d'accueil et leurs domaines d'apprentissage. Certains sont des centres de remise à niveau qui interviennent avant certaines formations.

La sagesse ancestrale rappelle que la nature doit être protégée, car elle assure la vie de tous. Certes, les Bushinengue pratiquent l'orpaillage pour vivre, mais ils se contentent de creuser un petit coin de forêt. Le projet de Montagne d'Or consiste à exploser la montagne pendant des années, puis à stocker les déchets dans un lac. Les populations autochtones et les chefs coutumiers ont clairement manifesté leur refus de ce projet, mais il est à craindre que leur voix ne soit pas entendue.

L'argile a été présentée comme un élément permettant la solidification des digues et du parc à résidus. Or, la saprolite qui serait utilisée présente un niveau de solidité moindre que d'autres argiles.

La réglementation impose une imperméabilité minimale de 10⁻⁹ mètres par seconde pour l'argile. Si le maître d'ouvrage souhaite procéder différemment, il doit démontrer l'équivalence de sa méthode. Des experts en géologie et en géotechnique ont prélevé de la saprolite et l'ont étudié en laboratoire afin de définir ses qualités de résistance et d'imperméabilité. Les résultats de cette étude figureront dans le dossier de demande d'autorisation. À noter que la saprolite est une roche désagrégée en argile.

Pourquoi ne pas utiliser directement de l'argile qui semble plus efficace au lieu de réaliser des études sur d'autres roches moins résistantes ? Quelles seront les conséquences si la digue se rompt et que son contenu se répand ? Combien de temps faudra-t-il pour retrouver des terres et des eaux saines ? Il faut préciser les conséquences positives (emplois) et négatives (pollution) pour Apatou. La Compagnie prévoit d'utiliser les meilleures techniques disponibles, mais celles-ci sont-elles utilisées ailleurs ? Si oui, sont-elles efficaces ?

Le site ne contient pas d'argile, mais uniquement de la saprolite. Il sera classé SEVESO, ce qui suppose la réalisation de nombreuses études obligatoires en amont, que ce soit sur la saprolite ou tout autre type d'argile afin de prouver que cette roche présente les caractéristiques imposées par la réglementation. Face à tous les risques identifiés, le maître d'ouvrage doit définir la façon dont il les contrôle : ici, la méthode de construction de la digue n'est pas celle utilisée pour les digues ayant subi des accidents de déversement en Europe. Par ailleurs, la « meilleure technique disponible » (MTD) est une définition européenne qui concerne toutes les installations SEVESO. Des ouvrages sont régulièrement publiés sur ces MTD afin de les détailler et de présenter les meilleurs retours d'expérience en termes économiques et efficaces. La Commission se réfère au livret sur la gestion des déchets de l'industrie extractive, à savoir les résidus et les stériles, édité en 2009. Elle intègre aussi la version qui est en cours de révision. La réglementation française impose d'évaluer et de démontrer l'écart de tout projet par rapport à la meilleure technique disponible. Si l'écart est négatif, le maître d'ouvrage doit demander une dérogation qui est une procédure lourde

et complexe. La Compagnie respecte les meilleures techniques disponibles et les intègre dans la définition de son projet.

Par ailleurs, la Compagnie dessine un outil de formation qui se déploiera dans différentes directions. Le site se trouve sur la commune de Saint-Laurent-du-Maroni, une partie de la piste se trouve sur le territoire de la commune de Mana, et il y a une proximité évidente avec la commune d'Apatou. Ces trois villes permettent une triangulation de la formation et du savoir. Il faudra donc établir des bases de formation correspondant aux demandes des responsables communaux.

Il est annoncé l'absence de prélèvement d'eau dans la nappe phréatique : pourquoi le projet prévoit-il trois forages ?

Ces forages serviront uniquement à alimenter la base-vie en eau potable, preuve supplémentaire que la Compagnie prévoit de ne pas polluer les eaux souterraines. Les salariés ne boiront pas de l'eau en bouteille, mais bien celle de la nappe phréatique. L'usine de traitement utilisera des eaux de résurgence, mais ne pompera pas l'eau de la nappe souterraine pour fonctionner.

Comment la Compagnie peut-elle avancer des chiffres alors que les études pour mesurer les nuisances sonores, lumineuses et de poussière sont encore en cours ? Quel logiciel la Compagnie a-t-elle utilisé pour définir que le son serait imperceptible au-delà de 700 mètres du point d'explosion ? Ce logiciel est-il utilisé ailleurs et a-t-il été testé en conditions réelles ? Les essais réalisés en laboratoire sont toujours différents de ceux réalisés sur le terrain. Par exemple, il est dit que les explosions ne feront pas plus de 1,5 décibel dans le fond sonore ambiant.

Les études préliminaires démontrent qu'en limite de site, les seuils réglementaires seront respectés. Si les études finales démontrent le contraire, il est prévu des dispositifs supplémentaires. La DEAL effectuera des contrôles en ce sens et la Compagnie produira des rapports réguliers pour prouver qu'elle respecte les normes. Divers experts réalisent les études avec des logiciels dont le nom sera communiqué ultérieurement. Ils ne réalisent pas des essais en laboratoire, mais des modélisations qui calculent les impacts potentiels du projet. En cours d'exploitation, un programme de suivi très détaillé est mis en œuvre pour mesurer la qualité de l'eau en surface et en souterrain ou les niveaux de bruit et de luminosité. Il s'agit de prouver que les seuils sont respectés et/ou que les mesures d'évitement, réduction et compensation permettent d'atteindre les objectifs. Si ce n'est pas le cas, des mesures supplémentaires sont déployées.

Si la digue cède en dépit des précautions et cause des troubles sanitaires, la Compagnie a-t-elle pris des engagements financiers pour que la Sécurité sociale ne soit pas la seule à payer les soins des personnes blessées ? Il est à craindre que la société accorde une plus grande valeur à l'or qu'à l'homme.

La sécurité des employés, des riverains et du site est au cœur des valeurs de la Compagnie. Tout établissement qui emploie du personnel dispose d'un document unique d'évaluation des risques pour chaque poste administratif ou technique. Sont mises en œuvre des mesures d'évitement et de réduction des risques avec des équipements collectifs et individuels. Par ailleurs, le site sera classé SEVESO seuil haut, ce qui suppose une étude de dangers très précise et des mesures à la hauteur des risques. Enfin, la Compagnie a l'obligation de souscrire des garanties financières, dont une qui est gérée par la Caisse des Dépôts et Consignations pour la biodiversité et utilisée en cas de catastrophe impactant l'environnement. Cette garantie est pérenne et couvre les risques qu'une compagnie d'assurance traditionnelle ne couvre pas, comme le dépôt de bilan consécutif à un accident de très grande ampleur.

Conclusion de Paul DOLIANKI, maire d'Apatou

La municipalité d'Apatou se réjouit que le débat se soit déroulé dans le respect et dans le calme. Elle espère que ce projet aboutira, car il participe de l'avenir de la jeunesse guyanaise.

La séance est levée à 22 h 00.

Ces questions et commentaires sont restés sans réponse.

Pour permettre un débat démocratique et ouvert, il n'est pas possible de se contenter de la présentation de la Compagnie qui se veut parole d'évangile. La Compagnie pillera les ressources de la Guyane au profit de ses actionnaires canadiens et russes, alors qu'elle prétend être une entreprise française. En Nouvelle-Calédonie, l'exploitation du nickel a causé des dégâts environnementaux et humains. Le film sur la mine de Paracatu présente la réalité d'un projet minier international. Les écologistes ne souhaitent pas mettre la Guyane sous cloche : Or de Question porte 25 contre-propositions permettant de créer de l'emploi, et pas uniquement 750 emplois. Le département doit structurer et mettre en valeur les filières qui existent déjà, avec des emplois durables au-delà de 12 ans. Enfin, il est inadmissible d'entendre que la collectivité territoriale aurait les moyens d'investir 1 % de son budget de fonctionnement, à savoir 5,5 millions d'euros, dans la Compagnie alors qu'elle ne crée pas les établissements scolaires nécessaires au territoire.

Si l'extraction se poursuit pour atteindre 150 tonnes d'or, la fosse sera bien plus profonde, étant entendu que le maître d'ouvrage a déjà admis à Saint-Laurent-du-Maroni qu'elle ferait 320 mètres à son point le plus profond. Si l'exploitation se poursuit, les emplois seront certes durables et cela d'autant plus que la Compagnie a déjà déposé 25 demandes de permis minier en Guyane, mais il faudrait en parler plus précisément.

L'Europe étudie l'interdiction du cyanure après une catastrophe causée par l'explosion de barils de cyanure.

Le projet n'apportera aucun bénéfice à la Guyane, il contribuera seulement à renforcer son statut de colonie sous domination à perpétuité.

L'industrie minière est la plus polluante au monde. La fosse gigantesque n'est pas le problème, en aurait témoigné la vidéo dont la diffusion a été refusée. Le vrai problème est que les roches seront broyées très finement et relâcheront les métaux lourds qu'elles contiennent. Après 12 ans d'exploitation, il y a 400 millions de tonnes de déchets miniers. 50 millions seront réduits en poudre et les boues seront retenues par une digue de 57 mètres de haut qui risque de céder à cause des changements climatiques et des fortes pluies. Il est illusoire de faire confiance à l'État : les 3 500 mines fermées en métropole continuent toutes de polluer, qu'elles soient fermées depuis 10 ou 100 ans, et leurs riverains se plaignent de souffrir de cancers ou de déficiences cognitives. Il faut penser aux générations futures et non à d'illusoires profits immédiats.

Le WWF rappelle que le seul exemple de mine responsable présenté par le maître d'ouvrage est la mine surinamaïse de Merian : or, dans sa présentation lors d'un atelier, l'expert surinamais a rappelé la réalité des faits. Par ailleurs, il faut rappeler que l'objectif premier du projet est de générer un bénéfice de 600 millions d'euros pour des investisseurs russes et canadiens. Il faut rappeler que la fiscalité française est l'une des moins ambitieuses au monde en ce qui concerne les ressources non renouvelables, comme l'or : il est prévu des retombées fiscales à hauteur de 60 millions d'euros, sachant que le projet ne verra pas le jour s'il ne bénéficie pas d'au moins 300 millions d'euros de fonds publics grâce à la défiscalisation, à la péréquation tarifaire et au coût avantageux de l'électricité. Le WWF est plutôt favorable à des subventions permettant le développement durable de la Guyane, ce que ne permet pas le projet de Montagne d'Or.

La géomembrane et le tassage sont censés rendre le parc à résidus étanche, mais quel sera l'effet des explosions quotidiennes sur l'étanchéité ?

Il ne faut pas croire que l'État protégera la population : la France est le seul pays d'Europe qui n'a pas distribué de pastilles d'iode lors du passage du nuage de Tchernobyl. De même, il ne faut pas compter sur la Compagnie Montagne d'Or pour protéger les habitants puisque son objectif est le profit.

Il semble douteux que la DEAL ou tout autre organisme soit en capacité de contrôler les entreprises minières et leur manque de respect de la réglementation. Si c'était le cas, la mine d'Auplata aurait fermé et ne serait plus cotée en bourse. S'agissant du cyanure, il faut rappeler qu'il est composé de trois éléments : le cyanure libre, le cyanure libéral et le cyanure complexe. Jusqu'au 31 décembre 2017, l'addition de ces trois formes ne devait pas dépasser 1 milligramme par litre. Au 1^{er} janvier 2018, le gouvernement s'est permis de modifier la norme : seul le cyanure libre est désormais mesuré alors qu'il est celui qui se dégrade le plus facilement. Les deux autres qui sont bien plus dangereux ne sont plus pris

en considération. Le cyanure se dissout grâce à la luminosité : or, la turbidité de l'eau et la couverture nuageuse en Guyane gêneront cette dissolution. Par ailleurs, toute rupture de digue entraîne un drainage minier acide et fera baisser le pH de l'eau en dessous de 5, ce qui détruira toute vie aquatique.

Les services pompiers de la Guyane ne sont pas suffisants pour permettre la sécurité des biens et des personnes dans le cadre de ce projet de mine et des autres qui sont en préparation.

La Compagnie aura besoin de 20 mégawatts pour fonctionner. Or, l'Ouest guyanais souffre régulièrement de problèmes d'approvisionnement en énergie, et ce alors que l'évolution de la démographie et de l'urbanisation nécessite près de 20 mégawatts pour l'usage domestique, soit un total de 40 mégawatts à produire. Ce sont malheureusement les impôts des Guyanais qui paieront la construction de nouvelles centrales ou la hausse de la production énergétique. Il est évident que la Compagnie Montagne d'Or ne pense qu'à son profit et ne se préoccupe pas des Guyanais : une fois son projet fini, elle repartira et

l

a

i

s

s

e

r

a

l

a

p

o

p

u

l

a

t

i

o

n

s

e

d

é

b

a

t

t

r

e

a

v

e

c

l

e

s

c

o

n

s

e

u

e